

à exiger la même chose. Le ministre n'a pas fourni un effort concerté en vue de parvenir à une meilleure compréhension de l'inflation. En fait, au lieu de contrôler l'inflation, le budget ne fait que l'attiser.

Je le répète, le gouvernement empiète de plus en plus sur le domaine fiscal des provinces. L'exemple le plus flagrant en est la taxe de 10c. par gallon d'essence. J'ai constaté à la lecture du discours du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) qu'il avait l'air enchanté de voir les provinces taxer les ventes au détail d'essence. Il a déclaré que certaines provinces imposent déjà une taxe de 19 cents le gallon sur l'essence. Cela est bien compréhensible, si l'on considère l'origine de cette taxe. Ce sont les provinces qui construisent les autoroutes et les routes secondaires; la taxe sur l'essence aide à financer la construction et l'entretien du réseau routier. Le gouvernement fédéral invoque le faux prétexte que cette taxe servira à établir et à maintenir un prix unique pour le pétrole dans tout le Canada. Il croit que le Canada sera dans une position déficitaire en ce qui concerne la taxe imposée sur le pétrole canadien exporté aux États-Unis, et que cette taxe permettra de subventionner tout le pétrole acheté au prix international à l'est de la vallée de l'Outaouais.

Si une augmentation de \$1.50 le baril entraîne une hausse du prix à la consommation de 5 cents le gallon, on peut logiquement conclure qu'une taxe de 10 cents le gallon équivaut à une augmentation de \$3 du prix du baril de pétrole. Le prix actuel du baril de pétrole étant de \$8, s'il augmente de \$3, il atteindra \$11 le baril, c'est-à-dire à peu près le cours international. Que fait en réalité le gouvernement? Il met 350 millions de dollars de plus dans ses coffres. Le ministre des Finances a dit qu'en un an, cela représenterait 450 millions de dollars. C'est ainsi. Il n'est pas nécessaire d'imposer cette taxe pour avoir un prix unique pour le pétrole. Si nous achetions le pétrole au cours international, nous aurions un seul prix dans tout le Canada.

Que le consommateur le sache ou non, il paie tout de même le même prix que celui en vigueur sur le marché international. Il suffit de comparer les chiffres. Allez donc acheter un gallon d'essence aux États-Unis qui l'achètent sur le marché international. Elle s'y vend moins cher qu'au Canada. Bien sûr, leur gallon est plus petit, puisqu'il ne représente que les quatre cinquièmes du gallon impérial. Mais il en coûte que les quatre cinquièmes du prix que nous payons ici, dans n'importe quelle province.

● (1520)

Allez à Vancouver. L'essence ordinaire s'y vend près de 82c. le gallon. De l'autre côté de la frontière, vous payez 62c. le gallon, soit les quatre cinquièmes du nôtre mais c'est aussi les quatre cinquièmes du prix. À l'est de la ligne Borden, les automobilistes vont payer l'essence \$1.05 le gallon cet automne. Pensez-vous, monsieur l'Orateur, qu'ils ne pourraient pas l'acheter à ce prix sur le marché international? La taxe de 10c. imposée par le ministre des Finances amène au niveau du cours international le prix payé partout au Canada.

● (1520)

On pourrait prétendre qu'il faut payer le cours international pour financer la recherche de pétrole au Canada, et ainsi nous ne serions pas inquiets de notre sort dans cinq ou dix ans d'ici avec la perspective de manquer de pétrole. J'ai entendu le ministre des Finances déclarer dimanche que dans cinq ou dix ans, nos réserves vont être reconsti-

#### *Le budget—M. Horner*

tuées grâce à l'encouragement que le gouvernement apporte aux travaux de développement. C'est là de la pure invention. Car sur les 15c. d'augmentation du prix de l'essence annoncés par le budget, moins d'un cent va aux travaux de recherche et de développement de nouvelles réserves de pétrole. La part sera peut-être un peu plus généreuse en ce qui concerne le gaz naturel, étant donné qu'il s'est vendu si longtemps à un prix dérisoire.

On a dit que les nouvelles dispositions fiscales vont encourager les sociétés à activer leurs travaux d'exploration. J'ai sous les yeux une déclaration faite par la société financière Draper Dobie and Co. Voici ce qu'elle affirme des propositions fiscales faites par le ministre à l'égard des ressources naturelles:

Dans son nouveau budget, M. Turner propose d'abaisser à 46 p. 100 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976, le taux d'imposition des bénéfices réalisés par les sociétés sur l'exploitation du pétrole et du gaz, taux qui est actuellement de 50 p. 100. Parallèlement, doit être supprimé l'abattement spécial égal à 15 points d'imposition fédérale. Le nouveau budget comporte par ailleurs une déduction supplémentaire sur le montant des bénéfices déclarés, pour tenir compte des prélèvements effectués par les provinces sur les richesses naturelles. C'est ainsi qu'un règlement fixera le montant de la déduction à 25 p. 100 des bénéfices de production réalisés dans l'exploitation des richesses naturelles. Le bénéfice de production à prendre en compte pour le calcul de cette déduction sera celui qui est obtenu après défalcation des frais d'exploitation et de l'allocation du coût en capital, mais avant soustraction du versement des intérêts, des frais de recherches et développement, et des déductions gagnées au titre de l'épuisement. Cette nouvelle déduction sera autorisée aussi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976.

Il n'y a peut-être pas beaucoup de députés qui comprennent ce que tout cela veut dire. Cependant, la phrase suivante est importante:

Quel sera le résultat de ces deux changements fiscaux? Essentiellement, la meilleure réponse est: aucun.

Voilà ce qu'une société qui essaie activement d'arranger le financement de l'exploitation des ressources au Canada pense des propositions fiscales du budget. Après avoir examiné la question, elle conclut que les changements sont sans importance. Comme l'indiquent les chiffres fournis, le taux d'imposition du gouvernement fédéral sera réduit de 3c. le baril. Voilà ce que les changements apportés à l'imposition des ressources signifient d'après la société en question. Ces changements réduiront la taxe de 3c. le baril de pétrole. C'est dire que le ministre des Finances ne cède presque rien.

Dans son discours, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a longuement parlé de la nécessité d'augmenter le prix de l'essence. Comme l'indique la page 7100, voici ce qu'il a déclaré:

J'ai expliqué pourquoi, selon nous une majoration des prix de l'essence et du gaz naturel s'impose à l'heure actuelle. Elle est nécessaire d'abord pour économiser les ressources énergétiques dont les Canadiens auront besoin pendant les cinq ou dix prochaines années, deuxièmement pour réunir le capital nécessaire pour découvrir et exploiter de nouvelles ressources et enfin pour réduire la demande croissante d'énergie à un niveau raisonnable.

Examinons la première des raisons données par le ministre, c'est-à-dire l'économie des ressources énergétiques dont les Canadiens auront besoin dans les cinq ou dix prochaines années. Monsieur l'Orateur, quiconque écoute ce que disent les sociétés extractives du Canada, qu'elles appartiennent à des Canadiens ou non, ne sera pas très rassuré. Le budget ne contient rien qui puisse encourager les sociétés à faire de la prospection pétrolière. Je le répète, sur l'augmentation de 15c. le gallon d'essence, moins de 1c. sera consacré à l'exploitation future de nos ressources naturelles. Le ministre ne dupe personne. Certains députés de son propre arrière-ban sont peut-être dupes, mais c'est tout.